

PROCES VERBAL du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse Revermont 71

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à 20H30, le Conseil communautaire s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Sens sur Seille, sur convocation en date du 30/03/2023, sous la Présidence de M. Didier FICHET, Président.

Etaient présents : Emmanuel BECLERE, Thierry BERLEMONT, Jean-Christophe BONIN, Annie BOURGEOIS, Pierre BOUSQUET, Emmanuel BRAILLON, Jean-Paul CAVARD, Florent CHAUX, Murielle CHEMA, Martine CHEVALLIER, Robert COULON, Christiane ESTELA, Didier FICHET, Jean-Michel FROMONT, Robert GOYOT, Françoise JACQUARD, Sébastien JACQUARD, Patrick MICHELIN, Jean-Luc NALTET, Yoann PIMENTEL, Nadine ROBELIN, Jean SIMONIN, Nicolas VILAIN

Excusés avec Procuration :

Evelyne CHANUSSOT à Jean-Michel FROMONT ; Sabine DOMS à Robert COULON ; Hubert FULPIN à Martine CHEVALLIER ; Audrey JALLEY à Sébastien JACQUARD ; Jean-Pierre PAPIN à Françoise JACQUARD ; Françoise PUGEAUT à Murielle CHEMA ; Samuel ROSSIGNOL à Jean-Luc NALTET ; Aurélie SERVAN à Nadine ROBELIN ; Jean-Claude VIEUX à Christiane ESTELA

Excusés : Jocelyne EUVRARD

Absents : Marion SAVOY

Nombre de membres	
En exercice : 34	Présents : 23 Excusés avec pouvoir : 9 Excusés : 1 Absents : 1

Monsieur le Président accueille les participants, remercie les participants de leur présence, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas est désigné secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

Approbation du compte rendu du 21 mars 2023

Fiscalité : produit taxe GEMAPI et taux des taxes

Proposition BP 2023 :

- a. Budget principal
- b. Budgets annexes

Demande de subvention au département de Saône et Loire/Réseau de Bibliothèques.

Délégué CCB71 au SICED/Commune de Bouhans

Informations et compte rendus divers.

1- Approbation du compte rendu de la réunion du 21 mars 2023 :

Commentaires :

Après remarques formulées et à ajouter concernant le compte rendu de l'assemblée générale du 21 mars 2023 ci-après : M. Jean SIMONIN fait remarquer que la mise au vote concernant le versement de la subvention à l'école cantonale pour le développement d'activités musicales (ECDAM) a été faite par la Vice-Présidente en charge de la lecture, musique et communication : Madame ESTELA Christiane. M. Emmanuel BECLERE fait remarquer qu'il souhaite que soient inscrites les raisons de son abstention au vote du compte administratif 2022 à savoir : Une augmentation de 50% des dépenses de personnel sur 2 ans (2020-2022) et qu'il avait voté contre le budget primitif 2022 et par logique qu'il s'abstenait pour le vote du compte administratif 2023.

Le Président demande à l'assemblée de prendre en compte les remarques formulées ci-dessus et de les ajouter. Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 21 mars 2023 après remarques formulées ci-dessus à ajouter.

Vote : Adoption à l'unanimité

Délibération 2023-24

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le compte rendu de la dernière séance après remarques formulées ci-dessus à intégrer.

2- Fiscalité :

- Produit taxe GEMAPI 2023 :

Le Président rappelle que le produit de la taxe GEMAPI doit couvrir uniquement les charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence gestion des milieux aquatiques et de préventions des inondations, il est proposé d'abaisser le produit de la taxe GEMAPI attendu de 74520 € à 60 000 €. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Vote : Adoption à l'unanimité

Délibération 2023-25

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- D'ARRETER le produit de la Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations, dite Taxe GEMAPI à 60 000 € pour l'année 2023 ;

- CHARGE Monsieur le Président de notifier cette délibération aux services préfectoraux et fiscaux;

- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

-Taux de taxes pour 2023 :

Le Président propose de ne pas modifier les taux des taxes sur le foncier bâti (6.10 %), le foncier non bâti (13 %), la CFE additionnelle (5,45 %) et la CFE sur la fiscalité de zone (19.21 %) pour 2023. Pour information, il est prévu par l'Etat une augmentation des bases de 7.1 %.

Commentaires : Mr BECLERE indique à l'assemblée que suite à son abstention des mêmes taux sur 2022, il maintient son abstention pour 2023.

Taux de la taxe d'habitation : Il convient à nouveau de voter pour 2023, le taux de la taxe d'habitation pour 2023. Le dernier taux de référence de cette taxe remonte à 2019 et le taux était de 5,47 %. Il est proposé de reprendre ce taux pour 2023. Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire.

Délibération 2023-26

Le Conseil communautaire,

Vu les articles 1363 B sexies à 1636 B undecies, 1639 A et 1530 bis du code général des impôts, après en avoir délibéré ,

Vote : par 31 voix pour et 1 abstention :

DECIDE de fixer les taux intercommunaux pour l'année 2023 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :6.10 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 13%

Cotisation foncière des entreprises additionnelle : 5.45%

Cotisation foncière des entreprises fiscalité de zone : 19.21%

Vote : A l'unanimité :

DECIDE de fixer le taux intercommunal pour l'année 2023 comme suit :

Taxe d'habitation : 5.47%

3- Budget prévisionnel 2023 / Budget principal

La proposition de budget pour l'année 2023 est présentée aux délégués. La synthèse du budget principal est résumée dans les tableaux suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

	INTITULE	DEPENSES BP	RECETTES BP
01	Service financier et fiscal	708 828 €	921 905 €
020	Administration générale	1 575 050 €	1 814 223 €
025	Aides aux associations	/	/
311	Expression musicale	/	/
321	Bibliothèque	16 500 €	5 200 €
411	Gymnase	2 450 €	200 €
413	Piscine	4 700 €	600 €
421	Centre de loisir	5 600 €	4 100 €
522	RAM	4 000 €	3 900 €
61	Portage de repas	/	/
71	Villas d'hébergement	14 600 €	600 €
822	Voirie	520 000 €	101 000 €
	TOTAL	2 851 728 €	2 851 728 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	INTITULE	DEPENSES BP	RECETTES BP
01	Service financier et fiscal	1 037 723 €	2 456 961 €
020	Administration générale	990 313 €	59 650 €
025	Aides aux associations	10 875 €	8 850 €
311	Expression musicale	3 250 €	/
321	Bibliothèque	60 550 €	2 800 €
411	Gymnase	42 405 €	13 500 €
413	Piscine	234 540 €	98 600 €
421	Centre de loisir	163 700 €	81 200 €
522	RAM	63 310 €	56 500 €
61	Portage de repas	104 775 €	65 000 €
71	Villas d'hébergement	64 120 €	53 000 €
822	Voirie	140 000 €	19 500 €
	TOTAL	2 915 561 €	2 915 561 €

Commentaires : Lors de cette présentation des différentes propositions de budget prévisionnel 2023, plusieurs observations et interrogations ont été soulevées par certains délégués communautaires :

- Dans le projet d'extension de l'atelier communautaire, il est prévu un local dédié pour les produits de la piscine. Pour M. BECLERE Emmanuel, la question est de savoir s'il ne serait pas préférable d'étudier la possibilité de mettre en place directement vers le bâtiment de la piscine un local spécifique pour le stockage des produits piscine, ce qui éviterait aux agents de transporter des matières dangereuses et des coûts de transport supplémentaires.
- Les bâtiments administratifs n'étant plus adaptés, une réflexion est lancée sur la possibilité de créer soit un nouveau bâtiment, soit de rénover et agrandir le bâtiment actuel pour qu'il soit plus fonctionnel et moins énergivore. Mme CHEVALLIER Martine fait remarquer qu'il est important pour pouvoir répondre aux administrés de connaître le lieu projeté s'il s'agit d'un bâtiment neuf. Mme ROBELIN Nadine explique que le terrain proposé par la commune de Saint Germain du Bois pourrait être une surface à côté des bâtiments techniques.
- M. Jean SIMONIN fait remarquer que les zones artisanales présentes sur le territoire de la communauté sont gérées par la CCB71 mais le fruit de la taxe d'aménagement est perçu par la commune du lieu d'implantation de la zone. Il serait donc bon de voir que la CCB71 soit destinataire de cette taxe d'aménagement et de la fiscalité de ces zones. M. SIMONIN indique qu'il s'abstiendra donc pour le vote du budget principal et des budgets annexes. M. le Président indique qu'un travail sur la fiscalité des zones et les communes concernées par ces zones, avec le soutien du cabinet KPMG est prévu.

- M. FROMONT indique qu'il pourrait être opportun de voir la possibilité de faire une baisse des taux de la fiscalité. M. FICHET répond qu'il ne souhaite pas envisager cette solution et que ce maintien des taux de fiscalité permettra d'anticiper les inconnues concernant les dépenses de fluides, d'énergies, d'alimentation.. qui seront certainement encore en augmentation.
- M.BECLERE Emmanuel distribue à l'assemblée une étude sur la fiscalité et les charges de personnel de 2018 à 2023 et demande au Président de lui expliquer l'augmentation des charges de personnel de 76% de 2018 à 2022 et l'analyse des effectifs qui lui avait été demandée lors de la dernière réunion de bureau. Une copie des tableaux des effectifs de 2019 à 2022 est distribuée à chacun. Monsieur BECLERE indique qu'il s'abstiendra pour le vote du budget principal et des budgets annexes du fait de l'augmentation des charges de personnel de 76% de 2018 à 2022.

Vote : 28 voix pour, 4 abstentions

Délibération 2023-27

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 4 abstentions, vote les propositions du budget primitif de l'exercice 2023- budget principal :

Section Investissement		
Dépenses	2 851 728.00	Dont 870 500.00 de RAR
Recettes	2 851 728.00	Dont 1 544 023.00 de RAR
Section Fonctionnement		
Dépenses	2 915 561 .00	
Recettes	2 915 561 .00	

4- Budget prévisionnel 2023 / Budget annexe pépinières d'entreprise – ZA La Chaigne

Vote : 28 voix pour, 4 abstentions

Délibération 2023-28

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 4 abstentions, vote les propositions du budget primitif de l'exercice 2023- budget annexe pépinières d'entreprise-ZA La Chaigne :

Section	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	88 537 €	88 537 €
INVESTISSEMENT	147 487 €	147 487 €

5- Budget prévisionnel 2023 / Budget annexe – ZA La Chaigne

Vote : 28 voix pour, 4 abstentions

Délibération 2023-29

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 4 abstentions, vote les propositions du budget primitif de l'exercice 2023- budget annexe ZA La Chaigne :

Section	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	210 780.00 €	210 780.00 €
INVESTISSEMENT	181 880.00 €	181 880.00 €

6- Budget prévisionnel 2023 / Budget annexe – ZA Saint Germain du Bois / Mervans

Vote : 28 voix pour, 4 abstentions

Délibération 2023-30

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 4 abstentions, vote les propositions du budget primitif de l'exercice 2023- budget annexe ZA Saint Germain du Bois/Mervans

Section	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	165 506.00 €	165 506.00 €
INVESTISSEMENT	153 506.00 €	153 506.00 €

7- Budget prévisionnel 2023 / Budget annexe – Cellules commerciales de Mervans

Vote : 28 voix pour, 4 abstentions

Délibération 2023-31

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 4 abstentions, vote les propositions du budget primitif de l'exercice 2023- budget annexe cellules commerciales de Mervans

Section	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	35 669.00 €	35 669.00 €
INVESTISSEMENT	517 452.00 €	571 452.00 €

8- Demande de subvention au département de Saône et Loire/Réseau de Bibliothèques.

Un soutien financier peut être demandé auprès du Département pour de l'investissement aux bibliothèques (mobiliers divers, ordinateur). Le montant prévu de l'investissement s'élève à 4261.12 € HT et une subvention de 70 %, soit 3234.78 € peut être obtenue. Les délégués acceptent cette demande d'aide et autorisent le Président à signer tous documents pour l'obtention de ce soutien.

Vote : A l'unanimité :

Délibération 2023-32

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le programme tel qu'exposé ci-dessus,

SOLLICITE le concours financier du Département de Saône et Loire au titre du « dispositif de Conseil et d'Accompagnement culturels au service des territoires ».

AUTORISE le Président à déposer le dossier de demande subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant.

9- Désignation d'un délégué au SICED Bresse Nord/ Commune de Bouhans

Suite à la démission de Mr FEVRE Eric (Bouhans) comme délégué au SICED Bresse Nord, il convient d'élire un nouveau délégué. Mr RUEZ Jean Marc (Bouhans) se porte volontaire pour le remplacer. Les délégués acceptent à l'unanimité la candidature de Mr RUEZ au poste de délégué au SICED Bresse Nord.

Vote : A l'unanimité :

Délibération 2023-33

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE pour la commune de Bouhans, de la désignation de Monsieur RUEZ Jean Marc comme délégué titulaire au SICED Bresse Nord en remplacement de Monsieur FEVRE Eric.

DECIDE que les délégués de la Communauté de Communes Bresse Revermont 71 au SICED BRESSE NORD sont désormais les suivants :

Bosjean	Mme JACQUARD Françoise et M. CHAUDAT Dominique
Bouhans	Mme DESBOIS Nadine et M. RUEZ Jean Marc
Devrouze	Mme RICHON Nathalie et Mme DOMS Sabine
Diconne	M. COULON Robert et Mme DUFOUR Maryse
Frangy en Bresse	Mme EUVRARD Jocelyne et Mme NICOLAS Nathalie
Mervans	Mme CHEMY Murielle et M. VEYLON Philippe
Montjay	Mme ROTH Chantal et M. FICHET Didier
Le Planois	Mme DELCOURT Alexandra et M. BERT Frédéric
St Germain du Bois	M. CAVARD Jean-Paul et M. CHAUX Florent
Sens sur Seille	Mme JALLEY Audrey et M. JACQUARD Sébastien
Serley	Mme EUVRARD Françoise et M. PARADIS Laurent
Serrigny en Bresse	Mme PRUDENT Magali et M. ROSSIGNOL Samuel
Le Tartre	M. MICHELIN Bernard et M. PICARD Gilles
Thurey	M. DOURIOT Bernard et M. MERLE Emmanuel

10- Informations et comptes rendus divers

- Commission enfance/jeunesse : Mme ROBELIN présente le compte rendu de la dernière réunion de la commission enfance/jeunesse du 07/03/2023.
- Il est également fait un point sur les travaux des 4 bâtiments des micro-crèches et du RAM. Les travaux des 3 micro-crèches sont terminés et ont pu ouvrir leurs portes. Les délais des travaux ont été tenus par les entreprises. Les inaugurations de ces bâtiments seront à prévoir prochainement.
- Il est proposé de faire appel au cabinet KPMG pour travailler sur la fiscalité des zones d'activité.
- OPAH : Mr SIMONIN apporte des informations sur l'avancement de l'opération d'OPAH lancée par la Communauté de communes. Le contexte réglementaire relatif aux aides à l'habitat ayant changé, des discussions avec l'ANAH sont en cours sur ce sujet. La signature de la convention avec l'ANAH a donc été retardée pour poursuivre le programme. Il est conseillé aux personnes intéressées par ce programme de prendre directement attache avec le bureau d'études SOLIHA. Mr SIMONIN informe qu'un COPIL sera organisé prochainement.
- Suite à la constitution d'une commission pour lancer une étude de faisabilité sur l'opportunité de créer un CFA multi-métiers sur le territoire de la Bresse, Mr PIMENTEL souhaite connaître la date de la première réunion de cette commission. Mr NALTET informe que cette réunion sera organisée prochainement.

Le Président de la Communauté de Communes
Bresse Revermont 71 :
Didier FICHET

Le Secrétaire de séance :
Nicolas VILAIN

